



## GRILLE D'HONORAIRES

---

Prix net vendeur* du bien immobilier acheté (résidentiel)	Honoraires TTC
Jusqu' à 300.000 €	3,5 %**
De 300.001 à 400.000 €	3,4 %
De 400.001 à 500.000 €	3 %
De 500.001 à 600.000 €	2,8 %
De 600.001 à 700.000 €	2,6 %
De 700.001 à 900.000 €	2,5 %
De 900.001 à 1.000.000 €	2,3 %
De 1.000.001 à 1.500.000 €	2,2 %
De 1.500.001 à 2.000.000 €	2,1 %
Au-delà de 2.000.000 €	2 %

Pour les biens immobiliers à usage professionnel ou commercial : 5 % HT.

\* Sans prise en compte d'éventuels honoraires d'agence.

\*\* Minimum de facturation : 10.000 € TTC.